

DE L'INTÉGRATION SÉMANTIQUE DES EMPRUNTS EN LANGUE FRANÇAISE À TRAVERS LE QUOTIDIEN FRANCOPHONE *LE SOIR D'ALGÉRIE*

Fouad SERIDJ
fouad.seridj@univ-bejaia.dz
&
Soufiane LANSEUR
soufiane.lanseur@univ-bejaia.dz
Université de Béjaïa, Algérie

Abstract: *This article explores the semantic integration of linguistic borrowings in the French language, with a particular focus on modifications and changes of meaning. The main objective of this research is to analyze the modalities and semantic mechanisms by which these foreign lexes are assimilated in the French lexicon and to show how their meaning evolves during their use. Based on a methodology combining corpus analysis and case review, we propose to describe various semantic changes experienced by the borrowings identified for their integration.*

By examining the meaning of these foreign terms and comparing them with French dictionaries, we have identified certain processes that characterise the units borrowed by the author according to their semantic meanings in their original languages. At first glance, these involve changes in meaning through broadening or extension, whereby these words come to designate new semantic content or new realities in the French language, particularly in the discourse of the chronicler H. Laalam. On the other hand, other borrowings have undergone a restriction of meaning through specifications in their semantic meanings, which show the use of this process according to lexical need and the context of the discursive productions in which these lexical units occurred.

Thus, we identified significant trends, showing that these foreign terms are not just integrated as such, but they often undergo semantic changes to respond to socio-specific cultural and linguistic diversity of French speakers. Our observation indicates that these fluctuations in meaning can lead to divergent interpretations insofar as a term may acquire a nuance or a new connotation despite its original meaning.

Keywords: *linguistic borrowing, semantic integration, French language, change of meaning.*

Introduction

Le français en Algérie est marqué d'emprunts de plusieurs langues algériennes et étrangères. Les lectures effectuées dans la presse écrite d'une manière générale, et du *Soir d'Algérie* (SA) en particulier, nous ont montré que les langues qui fournissent des emprunts sont les langues locales telles que l'arabe algérien et le berbère avec leurs variétés, ainsi que les langues internationales comme l'anglais, l'arabe classique, l'italien et l'espagnol.

Cette contribution consiste en une étude sémantique de l'emprunt linguistique dans le discours journalistique francophone algérien. Ce choix constitue l'aboutissement de notre constat de l'usage des emprunts dans la chronique « *pousse avec eux !* » du journaliste Hakim Laalam publiées régulièrement dans le quotidien algérien *Le Soir d'Algérie*. Cela dit, l'auteur recourt aux emprunts, particulièrement arabes, de manière récurrente en procédant, parfois, à des modifications délibérées de sens de ces mots que nous pouvons qualifier d'*détrangers* par rapport à la langue française, mais pas vis-à-vis des lecteurs de cette presse du fait que les emprunts sont souvent faits aux langues maternelles des populations locales. Cela nous a mené donc à nous interroger sur les procédés de changement sémantique utilisés par le chroniqueur.

En effet, l'examen du sens des lexies relevées nous a également permis de décrire leurs propriétés sémantiques dans leur passage de la langue donneuse à la langue française à travers les chroniques étudiées. En outre, il semble évident de constater que ce transfert linguistique pourrait faire perdre à ces unités d'emprunt totalement (ou partiellement) leur sens d'origine, cependant le sens peut être gardé tel qu'il est dans la langue source. Quant à l'intégration de ces emprunts, notamment sur le plan sémantique, nous tenons à préciser qu'il s'agit d'étudier leur adaptation selon leurs caractéristiques sémantiques à travers leur usage contextuel dans notre corpus ainsi que leur reconnaissance au sein des dictionnaires que nous avons consultés.

1- Description du corpus

Pour constituer notre corpus, nous avons procédé au dépouillement de 150 chroniques pendant la période allant de janvier 2014 à décembre 2015. Cette période est caractérisée, en fait, par une situation particulière de l'histoire de l'Algérie à savoir l'instabilité sur le plan sociopolitique et économique. A cela s'ajoute le déroulement de certains événements importants comme les élections présidentielles d'avril 2014, ainsi que la Coupe du monde de football, qui ont suscité beaucoup d'intérêt de la part des journalistes et des chroniqueurs. Par ailleurs, beaucoup d'autres sujets d'actualité y sont traités à l'image du phénomène de la corruption, etc. Pour ce qui est du choix de l'analyse des mots empruntés repérés, nous avons opté pour des lexies ayant des charges sémantiques complexes et sujettes aux changements de sens selon les différents contextes.

Cependant, les difficultés sémantiques liées à l'identification et à l'analyse du sens des emprunts sont multiples et peuvent affecter la compréhension et l'interprétation des textes. Il s'agit d'une spécificité du contexte sociolinguistique et culturel algériens comme le souligne Cheriguen F. dans ce propos : « En Algérie, quand un locuteur maîtrise l'usage des trois langues, il lui arrive souvent de faire appel à un mot arabe quand son discours réfère aux domaines moral et religieux, même si le locuteur s'exprime en français » (2008 : 128). De ce fait, les problèmes majeurs que nous avons rencontrés sont relatifs à la signification de certains xénismes qui sont majoritairement issus de l'arabe dialectal et qui portent parfois des connotations qui ne se traduisent pas directement.

2- Autour de l'emprunt linguistique

L'emprunt linguistique est un domaine de recherche qui a fait l'objet d'une attention soutenue et particulière dans les disciplines des sciences du langage, de la sociolinguistique, ainsi que dans des champs plus appliqués comme la lexicologie et la traduction.

Étant un phénomène linguistique très fréquent dans les langues naturelles, l'emprunt constitue un outil d'enrichissement lexical de ces dernières. Il s'agit, en fait, d'une conséquence du contact des langues, qui répond à des situations de pauvreté lexicale ou à des phénomènes de mode. Ce phénomène linguistique est défini par les linguistes comme étant un transfert d'unités lexicales d'une langue à une autre. Selon Deroy, L. : « l'emprunt est une forme d'expression qu'une communauté linguistique reçoit d'une autre communauté ». (1956 : 32)

À travers cette citation, l'on comprend que l'emprunt est un processus de transmission des unités linguistiques qui implique plusieurs facteurs. Cela se résume au fait qu'un locuteur d'une langue (A) fasse usage, dans son discours, d'une unité lexicale d'une autre langue (B). C'est tout simplement l'emploi d'une unité lexicale d'une autre origine linguistique qui sera ensuite adoptée avec d'éventuels changements à des degrés différents dans la langue d'accueil. Autrement dit, il s'agit d'une situation où le locuteur d'une langue donnée découvre des mots qui ne sont pas disponibles dans son répertoire lexical pour dénommer certains objets.

Les différentes approches linguistiques traitent l'emprunt comme étant un fait évident relativement à l'évolution et l'enrichissement de la langue. De ce fait, à l'image de L. Deroy, nombreux sont les linguistes qui se sont penchés sur ce phénomène dans le but de comprendre et d'expliquer ses motivations, son évolution ainsi que son trajet dans les langues d'accueil.

Dans les sociétés modernes, le contact des langues est plus récurrent vu l'évolution des moyens de communication ainsi que l'accessibilité aux nouvelles technologies et leur généralisation. De ce fait, ce rapprochement ouvre le champ, inévitablement, au phénomène de l'emprunt sous toutes ses formes. Cela veut dire que ce dernier devient une nécessité pour certaines communautés qui reçoivent les différentes nouvelles inventions en réponse à un fait de mode, ou face à l'obligation de nommer un objet inconnu. Ainsi, les locuteurs traduisent ou reprennent directement ces nouvelles appellations. Autrement dit, le phénomène de l'emprunt ou l'action d'emprunter répond essentiellement au besoin de dénommer et désigner de nouvelles réalités soit par nécessité ou par snobisme. Sablayrolles J-F. écrit à ce propos :

« Il est tout à fait légitime de se servir du mot étranger qui dénomme l'objet ou le concept que l'on importe. Les emprunts se font en effet très souvent aux langues qui possèdent des biens ou ont élaboré des produits que les autres ne connaissent pas. Ainsi beaucoup de productions exotiques sont importées avec leurs noms (Kiwî). » (2000 : 232-233)

3- Intégration et/ou adaptation sémantique des emprunts

L'intégration sémantique des emprunts linguistiques est un processus complexe dans lequel les mots ou les expressions empruntés à une langue source sont adaptés et intégrés dans une langue d'accueil. Ce procédé va au-delà de la simple adoption d'une forme lexicale : il implique également une adaptation des sens, des connotations et des usages du terme dans la nouvelle langue. Christiane Loubier affirme que :

« On peut dire qu'il y a conformité ou adaptation d'un emprunt sur le plan sémantique si le système linguistique du français, par différents procédés (métaphore, métonymie, extension de sens), permet l'ajout d'un emprunt dans un champ sémantique, sans toutefois introduire de brouillage avec d'autres dénominations apparentées à cet emprunt et, surtout, sans entraîner la disparition d'une différenciation lexicale importante. » (Loubier, 2011 : 50)

En effet, ce type d'adaptation consiste également en la manière dont un mot emprunté acquiert des significations dans la langue d'accueil, qui peuvent être les mêmes, proches, ou différentes de celles qu'il avait dans la langue source. Ces significations peuvent se transformer en fonction des besoins linguistiques, culturels, ou sociaux des locuteurs de la langue d'accueil.

4- Pour une typologie des emprunts selon l'adaptation sémantique

L'adaptation sémantique des emprunts peut prendre différentes formes, selon que les sens originaux sont conservés ou modifiés. De ce fait, les lexicologues font remarquer que la transmission des emprunts lexicaux n'inclue pas seulement la forme, mais aussi le sens de ces mots ainsi que d'éventuelles modifications contextuelles qui pourraient toucher ces derniers dans la langue qui les reçoit.

Il y a lieu donc de distinguer, en premier lieu, l'emprunt direct qui se produit lorsque l'unité lexicale empruntée garde son sens d'origine tel qu'il est dans la langue d'accueil. En deuxième lieu, il y a des emprunts qui conservent une partie de leurs sens d'origine, mais en acquièrent de nouveaux sens dans la langue d'accueil. Ces mots pourraient développer des sens secondaires ou connotations spécifiques à leur nouveau contexte. Troisièmement, on évoque la catégorie d'emprunts qui prennent un sens complètement différent dans la langue d'accueil par rapport à la langue source. Ce phénomène pourrait se produire suite aux différences socio-culturelles ou à la réinterprétation d'un terme dans son nouveau contexte.

5- Les niveaux d'adaptation sémantique

L'adaptation sémantique peut se faire à plusieurs niveaux.

5-1- Connotation et polysémie

Certains emprunts acquièrent de nouvelles connotations ou des nuances sémantiques supplémentaires dans la langue d'accueil, parfois en fonction du contexte social ou de l'évolution culturelle et scientifique des communautés. Ils peuvent aussi devenir polysémiques, c'est-à-dire adopter plusieurs nouvelles significations.

Dans ce sens, la connotation qui touche les emprunts n'est pas à distinguer de celle connue d'une manière générale. Elle pourrait, en effet, concerner un sens ou des sens supplémentaires des unités d'emprunt, ou des significations cachées qui pourraient être interprétées selon les différents contextes discursifs et énonciatifs. Kerbrat-Orecchioni explique que ce procédé sémantique et énonciatif est souvent relatif à une extension sémantique dans un contexte particulier. Elle écrit à ce propos :

« on parle de connotation lorsqu'on constate l'apparition de valeurs sémantiques ayant un statut spécial parce que leur nature même est spécifique : les informations qu'elles

fournissent portent sur autre chose que le référent du discours et / ou parce que leur modalité d'affirmation est spécifique : véhiculées par un matériel signifiant beaucoup plus diversifié que celui dont relève la dénotation, ces valeurs sont suggérées plus que véritablement assertées, et secondaires par rapport aux contenus dénotatifs auxquels elles sont subordonnées. » (Kerbrat-Orecchioni, 1977 : 18).

Par ailleurs, le sens connotatif de certains emprunts que nous avons repérés dans notre corpus d'analyse nous a révélé qu'il est souvent référentiel à des contextes bien précis et renvoient à des thématiques d'actualité traitées par le chroniqueur. C'est ainsi que la saisie de leurs différentes charges sémantiques, qu'elles soient connotatives ou dénotatives, dépendent souvent de la connaissance du contexte de leur emploi.

Nous avons relevé des lexies qui ont connu un élargissement dans leurs significations à travers des connotations ciblées, après avoir connu une seule signification au sein de la langue source. Nous présentons par la suite des exemples qui illustrent ce type d'influence sémantique à travers deux procédés différents, ceux de la restriction et de l'extension de sens.

5-2- Sens particulier ou spécialisé

Les mots empruntés à des domaines techniques ou spécialisés, comme les sciences, la technologie ou la médecine, ne sont pas nombreux dans les chroniques de H. Laalam. Les emprunts, notamment à l'arabe dans le domaine religieux ainsi que les mots reflétant la réalité socioculturelle et politique algérienne, conservent souvent un sens proche de leur sens original, car ils répondent à un besoin précis et objectif. Ils s'intègrent donc de manière plus fidèle. En ce sens, Queffélec constate que « les emprunts à l'arabe dans les Français d'Afrique du Nord conservent une partie de leur polysémie originelle » (2000 : 294). Le mot *Chahid* en français, emprunté à l'arabe, garde son sens précis lié à la révolution. Mais en arabe, il a le sens de « martyr » dans une guerre sainte (relatif à la religion). Le mot *Ramadan* emprunté à l'arabe est lié à la religion musulmane. Le mot anglais *Shopping* a gardé son sens original en français, celui lié aux achats.

5-3- Évolution sémantique

Les emprunts peuvent aussi évoluer au fil du temps et acquérir de nouveaux sens en fonction des changements sociaux et culturels dans la langue d'accueil.

Exemple 4 : Le mot *souk*, emprunté à l'arabe, a évolué, initialement dans cette langue pour désigner non seulement un marché, mais aussi le désordre et l'anarchie. Cet emprunt a transporté les mêmes connotations dans le français. Il a donc un aspect relatif au désordre apparent lors des marchés.

6- Les procédés de changements de sens

Les procédés de changements sémantiques des emprunts dans la langue d'accueil sont des mécanismes qui modifient le sens des mots ou des expressions étrangers, avant ou après leur adoption. Ces changements peuvent être graduels ou immédiats, et dépendent de divers facteurs sociaux, culturels et linguistiques. Voici les principaux procédés de changements sémantiques des emprunts que nous avons dégagés de notre corpus.

6-1- Spécification sémantique ou changement de sens par restriction

La spécialisation sémantique se produit lorsque le sens du mot emprunté se restreint dans la langue d'accueil à un des sens du mot dans la langue source. En d'autres mots, un terme qui avait plusieurs sens dans la langue d'origine (polysémique) devient plus spécifique dans la langue qui le reçoit. Ainsi, au sein de la communauté réceptrice, le mot assume un seul sens selon le contexte dans lequel ce dernier a été emprunté. Autrement dit, il ne véhicule pas forcément toutes les significations de la langue source d'autant plus qu'elles ne sont pas toutes connues par les locuteurs de la langue d'accueil.

À ce propos, les chroniques de Laalam H., que nous avons analysées, montrent que l'emploi des lexies, d'origine arabe, anglaise ou berbère, gardent, au moins, un des sens utilisés dans la langue source. En effet, après avoir exploité plusieurs sources (dictionnaires et autres contextes) pour saisir, davantage, les significations des unités d'emprunts, nous avons remarqué que certaines d'entre elles sont employées au sein du discours du chroniqueur dans un sens précis et relatif aux thématiques abordées par ce dernier. Pour cela, il est évident d'exposer certaines de ces lexies afin d'illustrer ce processus de changement de sens dans le discours francophone du journaliste.

Il faut mentionner, entre autres, que nous avons, durant notre examen de l'aspect sémantique des emprunts, utilisé des dictionnaires retenus à cet effet. Il s'agit, pour la langue arabe et l'anglais, du dictionnaire en ligne « Al Maâni » « المعاني »¹ qui est une source enrichie dans plusieurs langues. Concernant le français, nous avons utilisé : *le Robert Dico en ligne*, *Larousse en ligne* et le *TLFi (trésor de la langue française informatisé)*. Notre objectif consiste à vérifier le sens primitif de ces lexies dans la langue d'origine et celui attribué par le chroniqueur dans ses textes, comparativement au sens des dictionnaires. Il faut préciser également que nous n'y avons trouvé que les emprunts lexicalisés et totalement intégrés dans la langue française. Pour ce qui est des xénismes n'ayant pas encore intégré le lexique français, nous avons effectué différentes recherches pour dégager leurs sens. Mais nous avons également fait référence à notre connaissance des répertoires linguistiques de ces langues qui ont fourni les emprunts constituant notre corpus d'étude. Alors, dans le cas de ce processus de restriction ou de spécialisation sémantique, il s'agit de certaines lexies ayant un ou plusieurs sens dans la langue d'origine, et qui en adopte un seul dans un contexte particulier au sein du discours de H. Laalam et dans le français d'une manière générale.

Les exemples qui suivent vont illustrer davantage ce procédé sémantique :

6-1-1- Le mot Al Qāida

Selon le dictionnaire *Larousse*, ce mot (qui signifie *base* en arabe) désigne un réseau terroriste islamiste créé en 1988 par l'homme d'affaires d'origine saoudienne Oussama Ben Laden. Par ailleurs, il faut mentionner que cette lexie provient de la racine arabe : [ق-ع-ق] (q-â-d), qui est liée à l'idée de « s'asseoir » ou « s'établir ». Ainsi, son dérivé « Al-Qāida » (القاعدة) signifie littéralement « la base » ou « le fondement » en langue arabe. Par ailleurs, dans son sens étendu et dans un contexte plus large, il peut signifier une règle ou un principe fondamental, une fondation ou un socle, mais également une base militaire ou un camp d'entraînement. Ajoutant à cela certains usages dans d'autres contextes au sein de cette langue comme en grammaire, « qawa'id » (pluriel de qaida) qui désigne les règles grammaticales.

¹ <https://www.almaany.com/ar/dict>.

Pour ce qui est du choix de ce nom pour l'organisation de « *Oussama ben Laden* », il aurait été choisi en référence à l'idée d'une « base » ou d'un « fondement » pour les opérations militaires « djihadistes ». Cela donc a fait de ce mot un nom propre désignant ladite organisation.

En effet, cette connotation, relative au contexte politique du mouvement mené dans le cadre des attentats commis un peu partout dans le monde au nom de la religion, s'est imposée comme étant la charge sémantique majeure et référentielle de ce mot, d'où l'idée du nom propre. D'ailleurs, son nom a été emprunté dans beaucoup de langues. Concernant l'emploi de ce terme par le journaliste Laalam H., nous constatons que c'est toujours dans le même contexte et avec le même sens. De ce fait, du moins dans le discours de ce dernier, cette lexie connaît une restriction sémantique qui s'accompagne d'un changement de catégorie du nom commun au nom propre, et qui consiste à faire référence uniquement à cet ergonyme et à se séparer de toutes les autres significations connues dans la langue source. En guise d'exemple, nous retenons cette phrase de H. Laalam :

« Lorsqu'il s'attribue sans vergogne la victoire sur le GSPC et sur Al-Qaïda, Bouteflika commet un faux. Il contrefait l'histoire contemporaine de l'Algérie en lutte contre l'intégrisme. » (*SA*, 14 décembre 2014).

Dans ce contexte, l'auteur évoque la lutte de l'Algérie contre cette organisation en évoquant le président Bouteflika à travers sa politique. En somme, cette étymologie et cette évolution du sens du terme *Al-Qaïda* montrent comment un mot ayant un sens neutre à l'origine a pris une connotation particulière dans le contexte politique international.

6-1-2- Le mot *H'chouma*

C'est une lexie employée en arabe dialectal parlé en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Il s'agit d'une forme dérivée de la lexie arabe « *bichema*, حشمة » qui a le sens de timidité, pudeur, respect et dignité². En revanche, cette dernière a connu des modifications sur le plan morphologique et sémantique en adoptant la forme diminutive *b'chouma* qui exprime le sens de la gêne, l'embarras et la honte. Il s'agit, en effet, d'une spécification sémantique de la première forme (*bichema*) avec un large emploi notamment dans les milieux populaires et dans le discours humoristique.

Par ailleurs, nous avons relevé ce terme (*b'chouma*) dans le discours du chroniqueur H. Laalam avec cette même signification, à savoir la honte. Ce qui est remarquable, au fait, est l'usage direct, sans explication ni traduction de ce terme par l'auteur, parce qu'il connaît sa langue source et il s'adresse à un public bilingue par un processus du changement de sens, où cette restriction a été adoptée sans passer par le sens initial pour faire référence à ce glissement. Voici donc le passage dans lequel est cité cet emprunt :

« (...) par un comité d'experts linguistes indépendants avant de les poster vers l'Italie et les autres endroits du monde et d'avoir la H'chouma en courrier retour (...) ». (*SA*, 18 mai 2014)

² Selon la Base de données lexicographiques panfrancophone (BDLP) : <https://www.bdlp.org/>.

6-1-3- Le mot *Drabki*

Ce terme est un nom d'agent qui provient de l'arabe dialectal et qui signifie « percussionniste », ou « personne qui frappe sur le tambour ». Il s'agit également d'un dérivé du mot arabe « *darbouka* » qui, selon le dictionnaire *Larousse* désigne : « un Tambour en poterie du Maghreb et du Moyen- Orient, tendu d'une peau que l'on frappe avec les mains. (Il est utilisé au Maghreb et au Moyen-Orient.). » Contrairement à la lexie « *darbouka* » qui figure dans les dictionnaires de la langue française, le terme *drabki* n'est pas encore cité, du moins dans ceux que nous avons consultés. En revanche, certains sites³ présentent ce mot *drabki* comme étant l'entrée qui renvoie à la personne qui joue de la « *darbouka* ».

Par analogie, nous avons repéré ce mot dans les chroniques de H. Laalam, mais dans un sens connoté. Cela dit, dans son contexte d'usage, il ne s'agit pas de l'instrument ou de n'importe quelle personne qui le manipule, mais, en référence à une personnalité politique algérienne qui est connue comme étant un percussionniste d'une troupe musicale à une certaine époque. En outre, celui qui n'est pas accoutumé à cette rubrique interprètera sans doute cette lexie dans son sens général et ce n'est qu'en lisant la totalité du texte de la chronique qu'il pourra saisir le sens dénoté. Voici les passages dans lesquels est cité cet emprunt :

« La nouvelle a fait l'effet d'une bombe dans tous les cabarets qui comptent, dans les salles des fêtes et dans le site de référence, *Drabki.DZ*. Passé la « députation » – à ne pas confondre avec la députation – de voir son champion incapable de briguer un 4e mandat, Amar l'artiste a osé ! Oui ! Il va se porter candidat à la présidence de la RADP ! » (*SA*, 11 janvier 2014)

« Dieu dans quelles profondeurs abyssales sommes-nous tombés pour que nous en soyons arrivés à considérer l'Empastillé et le *Drabki* comme deux vedettes en concurrence effrénée au TOP 50 ! » (*SA*, 13 janvier 2014)

À travers cet exemple, on comprend que les jeux de mots employés par le chroniqueur ne se font pas indépendamment des glissements sémantiques de certaines unités lexicales « clés » dans l'énoncé à l'image de cet emprunt « *drabki* ». Autrement dit, le véritable sens (celui qui est dénoté) n'est pas saisissable en dehors de la chaîne des mots constituant l'énoncé et du contexte d'énonciation abordé par l'auteur.

6-1-4- Le mot *Mouhafedh*

Il s'agit d'un adjectif (parfois nom par substitution) d'origine arabe classique qui est polysémique. Selon les dictionnaires arabes⁴, ce terme (محافظ) a plusieurs sens, en fonction du contexte dans lequel il est utilisé :

- Sens 1 : *Gouverneur* : C'est l'une des significations les plus courantes. Un « *mohafedh* » est un fonctionnaire d'État responsable de la gestion administrative d'une région, appelée *mohafadha* (محافظة), qui est l'équivalent d'une province ou d'un gouvernorat dans de nombreux pays arabes. Par exemple, en Tunisie ou en Égypte, un « *mohafedh* » est l'autorité administrative la plus élevée dans une région.

³ <https://www.bdlp.org/>.

⁴ <https://www.almaany.com/ar/dict/ar>.

- Sens 2 : *Conservateur* : Dans un autre contexte, « mohafedh » peut désigner quelqu'un qui est conservateur, c'est-à-dire une personne qui tend à préserver les traditions et qui est attachée aux valeurs ou pratiques anciennes, par opposition aux idées ou comportements plus modernes.
- Sens 3 : *persévérance* : Cette unité lexicale peut également faire référence à la persévérance et la résistance, c'est-à-dire, à la personne qui maintient un seul rythme ou une seule conduite. Le sens précis dépend donc du contexte social ou politique dans lequel le terme est utilisé.

En revanche, en Algérie, ce mot est employé dans un sens politique pour désigner le poste du responsable d'une section (محافظة, *mouhafadha*) au sein du parti politique FLN (Front de Libération National). Cette dénomination est, au fait, propre au contexte politique algérien qui s'est inspiré probablement du modèle égyptien. Ajoutant à cela quelques usages dans les secteurs sécuritaires comme la police qui l'emploie pour désigner le poste du commissaire principal de police.

Par ailleurs, ce mot apparaît dans le discours du chroniqueur H. Laalam, en reprenant le sens politique du terme qui désigne les responsables des sections au sein du FLN. Il faut préciser qu'aucune mention (explication, traduction...) n'a été émise par l'auteur pour préciser le sens de cette lexie. Cela dit, cette dernière est largement connue et employée dans le contexte sociolinguistique algérien. En contrepartie, elle est méconnue du contexte sociolinguistique et politique français et elle n'apparaît pas dans les dictionnaires de français. Autrement dit, cette unité empruntée par le chroniqueur n'a pas franchi le stade du xénisme pour intégrer le lexique français, car ses usages sont limités au contexte politique algérien. Il faut également noter qu'il n'y a pas d'équivalent direct pour ce mot arabe au sein du français vu que les statuts politiques sont largement différents dans les deux pays.

De ce fait, il est évident de préciser que le changement de sens connu par ce mot consiste en le fait de se séparer de ses sèmes et de ne garder que celui cité plus haut. Cette restriction ou spécification est dictée par le contexte politique algérien qui favorise l'emploi de ce terme comme le montrent les propos du chroniqueur dans les exemples suivants :

« Bientôt en librairie, l'autobiographie tant attendue du Mouhafedh de Neuilly-sur-Seine sobrement intitulée... Century 21 » (*SA*, 15 mai 2014)

« Mais alors, sur les 48 mouhafedh plus leur patron d'Alger, qui parle couramment le langage des signes ? » (*SA*, 25 avril 2015)

« Amar est un parti qui vient de s'auto-interdire de parler, dont les 48 mouhafedh ne parlent pas le langage des signes. » (*SA*, 28 mai 2015)

6-2- Généralisation sémantique ou changement de sens par extension

La généralisation sémantique, ou l'extension de sens se produit lorsque le sens d'un mot, qui était initialement restreint ou spécifique, voire monosémique, s'élargit pour inclure des significations plus générales ou plus larges. Ce phénomène sémantique est connu pour de nombreuses raisons, comme l'évolution socio-culturelle et l'économie de la langue. Blank Andréas explique ce processus en affirmant que :

« L'innovation lexicale est due au fait qu'un locuteur veut exprimer un concept qui n'est pas encore lié à un signe linguistique ou bien qu'il veuille exprimer d'une façon

différente un concept pour lequel il dispose déjà d'un mot, mais qui ne lui paraît pas convaincant ou adéquat dans un contexte pragmatique concret » (Blank, 1999 : 86).

En outre, ce changement de sens par extension se produit également lorsqu'un mot est utilisé dans un contexte différent de son sens original (primitif), généralement en raison d'une analogie ou d'une similarité entre deux concepts. Cela résulte souvent d'un usage métaphorique, où un terme est appliqué à quelque chose de nouveau en raison d'une ressemblance.

Par ailleurs, l'extension de sens des emprunts linguistiques se produit lorsque des mots empruntés à une autre langue subissent une modification de leur signification dans la langue d'accueil ; souvent à travers des extensions sémantiques ou des réinterprétations contextuelles. Ce processus est particulièrement intéressant, car il combine l'impact du contact entre les langues avec la dynamique de changement sémantique interne de la langue emprunteuse.

Pour L. Guilbert, on ne peut considérer un terme comme définitivement introduit dans le système lexical de la langue d'accueil que si le terme recouvre « une disponibilité sémantique qui lui permet d'assumer le rôle de signifiant de plusieurs signifiés » (Guilbert, 1975 : 97). Autrement dit, un mot emprunté peut bénéficier d'une portée plus large dans la langue d'accueil qu'il n'en avait dans la langue source. En revanche, cette unité d'emprunt pourrait changer de sens partiellement ou totalement pour s'adapter aux besoins de communication dans le nouveau contexte culturel. Elle pourrait être également réinterprétée à travers des associations métaphoriques ou analogiques qui étendent son champ sémantique.

6-2-1- Extension de sens ou polysémie

L'emprunt peut acquérir de nouvelles significations dans la langue d'accueil, créant ainsi une polysémie. Cela signifie que le mot emprunté peut avoir plusieurs sens selon les contextes d'utilisation. Le processus d'extension permet à un mot d'embrasser des sens secondaires ou figurés.

Au sein de notre corpus d'analyse, nous avons relevé des unités d'emprunts employées par le chroniqueur H. Laalam dans un sens large, autre que celui connu dans la langue source et au sein du discours général de ses locuteurs. En effet, le glissement sémantique par élargissement est remarquable à travers les différentes acceptions de certains termes acquises au fil du temps et avec l'évolution des différents contextes : socio-culturels, politiques, etc.

Cependant, nous avons procédé à l'interprétation du sens des lexies relevées dans le discours du contexte des chroniques que nous avons étudiées, ensuite nous avons fait appel aux dictionnaires de langue selon l'origine du mot pour vérifier leur sens primitif et le comparer aux autres sens trouvés.

6-2-1-1- Le mot *Barakat*

La forme lexicale arabe (بركات *barakat*) est le pluriel de بركة (*baraka*) qui signifie littéralement « bénédictions ». Il a une connotation religieuse et spirituelle dans plusieurs contextes, surtout dans les cultures musulmanes. En effet, dans un usage moderne et populaire, ce terme peut aussi prendre un sens plus large, dans certains contextes, pour désigner toute forme de « chance » ou « bienfait ». Il est également utilisé dans des formules de politesse ou des souhaits pour quelqu'un, comme pour bénir une nouvelle entreprise ou célébrer un heureux événement.

En revanche, dans le contexte sociolinguistique algérien, ce terme est employé, en arabe dialectal, dans un sens complètement différent de celui cité plus haut. Il s'agit d'une lexie qui renvoie littéralement à l'expression française « ça suffit ». Elle est souvent utilisée de manière informelle pour dire à quelqu'un d'arrêter ce qu'il fait ou ce qu'il dit, que quelque chose a suffisamment duré ou a été faite. Si quelqu'un mange trop ou parle trop, on pourrait dire : « *Barakat !* » pour dire « C'est bon, arrête ! » ou « Ça suffit ! ».

Cependant, dans une autre connotation, ce mot se rapproche de l'expression populaire algérienne « *Fiha baraka* » qui aurait le même sens que celui cité plus-haut (« ça suffit »). Il y a aussi l'expression « *Barka* » utilisée en kabyle, pour dire « arrête ». En effet, cette expression est devenue célèbre pendant le conflit interne algérien en 1963 après le soulèvement et la rébellion des militants du FFS (Front des Forces Socialistes) sous la direction de Hocine Ait-Ahmed. Cela a suscité donc la réaction des Algériens en utilisant le slogan : (بركات سنين سبع ; *qui veut dire sept ans de guerre, maintenant, ça suffit !*).

Dans un autre contexte, ce mot avait pris une autre connotation pour désigner un mouvement politique et citoyen algérien né en 2014 dans le contexte des élections présidentielles, lorsque le président Abdelaziz Bouteflika brigait un quatrième mandat. Ce mouvement a émergé pour dénoncer la situation politique du pays, l'absence de démocratie, et pour appeler à des réformes profondes et au changement politique en Algérie.

De ce fait, un glissement de sens par élargissement a touché ce terme pour être employé par les locuteurs algériens, et repris même par la presse internationale avec cette nouvelle acception. En d'autres termes, bien que cette lexie soit employée avec l'acception sémantique initiale qui veut dire « Ça suffit ! », le contexte d'usage ainsi que le signifié ne sont pas les mêmes, car le référent est devenu un mouvement politique.

Par ailleurs, cette unité lexicale a été employée par le chroniqueur H. Laalam dans le contexte du mouvement politique algérien en faisant allusion à ses deux acceptions avec une certaine ironie comme nous le constatons dans l'extrait ci-dessus : « Le ministre de l'Intérieur menace les manifestants anti-4e mandat : « Maintenant... Barakat ! » (13 mars 2014)

Dans ce cas, l'auteur évoque les manifestants du mouvement « Barakat » sans le citer, mais il emploie juste après ce terme pour signifier « ça suffit ! ».

Il en va de même pour le passage suivant où le journaliste attribue à « barakat » le sens de « ça suffit ! ».

« Barakat les alliances contre nature ! Pour faire barrage à Abdekka, je ne suis tout de même pas obligé d'embrasser sur la bouche... » (SA, 16 mars 2014)

Toutefois, dans les exemples qui suivent, le chroniqueur a employé le mot « barakat » pour désigner le mouvement politique contestataire en question.

« Pour ne pas être en reste, les jambes et les têtes aussi se sont tendues, violemment tendues. Bagarre générale. Et pas l'ombre d'un membre de Barakat dans la salle. Nada ! » (SA, 12 avril 2014).

« Soudain tout à coup un rassemblement de Barakat au cœur d'Alger ne se transforme pas comme les autres fois en vaste rafle policière. » (SA, 19 avril 2014).

« Les uns s'époumonant à lancer « Barakat » et les autres, en face leur répondant : « Mazel ! » (SA, 13 mai 2014)

6-2-1-2- Le mot *Djihad*

Cette unité lexicale propre à l'arabe classique est définie dans le dictionnaire *Larousse* comme étant : Nom masculin provenant de l'arabe *djihād*, qui signifie : effort, combat sur le chemin de Dieu. Ce dictionnaire fournit également d'autres significations :

1. Effort sur soi-même que tout musulman doit accomplir contre ses passions. Il est considéré par le prophète Muhammad comme le « djihad majeur ».
2. Combat pour défendre le domaine de l'islam. Il est qualifié de « djihad mineur ».

Par ailleurs, au sens large du terme, ce mot renvoie en langue arabe à plusieurs sens et interprétations, dont les principaux sont :

- Sur le plan spirituel : Dans l'islam, il désigne l'effort spirituel et moral qu'un musulman entreprend pour se rapprocher de Dieu et lutter contre ses propres passions et défauts. C'est souvent appelé le « grand djihad ».
- Effort personnel : Plus largement, il peut signifier tout effort intense pour atteindre un but noble ou surmonter des difficultés.
- Lutte armée : Dans certains contextes, il peut désigner une guerre menée au nom de l'islam, soit défensive pour protéger les musulmans, soit offensive pour propager la religion. Cette interprétation est souvent appelée le « petit djihad ».

En revanche, même si la majorité des musulmans met l'accent sur son sens spirituel et pacifique, l'usage contemporain de ce terme est fréquemment associé, notamment dans les médias occidentaux, à certains groupes extrémistes qui se proclament islamistes et qui l'utilisent pour justifier des actes de violence au nom de la religion. Observons donc les extraits ci-dessus, tirés du corpus, pour illustrer ce procédé :

« Que dire alors dans ce cas précis ? Ce n'est plus de la traduction, c'est du Djihad ! » (S4, 31 mars 2014).

« Tu prends le chemin du djihad en Syrie ? » (S4, 28 novembre 2015).

À ce propos, cet emprunt prend un sens élargi dans les chroniques du journaliste H. Laalam : il l'a, en effet, associé au sens contemporain, celui du combat au nom de Dieu et de la religion musulmane mené par certains groupes extrémistes. Ajoutant à cela le sens de l'effort personnel pour atteindre un objectif. Cette restriction n'est pas propre à ce journaliste, car, étant un emprunt intégré et lexicalisé en français, cette lexie *Djihad* est largement employée dans la majorité des pays dans le sens indiqué (combat). Cela étant dit, Il faut tout de même préciser que l'interprétation de ce mot varie considérablement selon les courants de l'islam et les contextes historiques, culturels et sociopolitiques des différents pays.

6-2-1-3- Le mot *Coach*

En français, le terme anglais *coach* a vu son sens s'élargir au fil du temps, intégrant de nouveaux aspects qui n'étaient pas présents dans son usage initial en anglais. Selon le dictionnaire *Le Robert dico en ligne*, cet anglicisme désigne au sens vieilli en anglais : Automobile à deux portes et quatre places. → coupé. *Des coaches* ou *des coaches* (pluriel anglais).

Ensuite, il a connu un élargissement vers le sens de « personne chargée de l'entraînement d'une équipe, d'un sportif ». Ajoutant à cela le sens de « professionnel qui

accompagne une personne, une équipe, pour l'aider à développer ses aptitudes, à atteindre ses objectifs ».

Cependant, lors de son emprunt en français, ce mot a d'abord été utilisé dans le même contexte pour désigner une personne qui encadre et guide les athlètes ou les équipes sportives, soit le sens strictement lié au sport. Ensuite, il élargit son sens pour s'appliquer aux domaines du développement personnel, du bien-être et du coaching de vie. Le mot en est venu à désigner un accompagnateur ou un conseiller personnel qui aide les individus à atteindre leurs objectifs personnels ou professionnels, bien au-delà des aspects purement sportifs. Ainsi, un *coach de vie* ou un *coach en bien-être*, sont devenus des usages courants, exprimant l'idée de guidance et de soutien dans des aspects divers de la vie.

De plus, cette unité lexicale s'est également enrichie d'une connotation qui renvoie au soutien moral et psychologique, ce qui n'est pas forcément le cas en anglais où le mot reste souvent plus technique. Il faut mentionner aussi son usage dans les domaines économiques et de marketing (lié aux affaires) où ce mot est associé à l'accompagnement au développement des compétences, au leadership et à la gestion de carrière au sein d'une entreprise.

Par ailleurs, l'emploi de cet anglicisme est remarquable dans les chroniques de H. Laalam. Il est, en effet, relié au sens de « entraîneur » en football, et parfois avec des connotations au sens de dirigeant politique tel qu'on l'observe dans les exemples ci-dessous :

« On ne peut pas garder un entraîneur qui est aveugle à ce point. Tout **coach** sensé, compétent et qui souhaite gagner la prochaine coupe du monde par 5 à 0 face au pays hôte, le Brésil, se doit d'intégrer de facto dans son équipe Abdekka. » (SA, 15 juin 2014).

« Que l'on peut être patron d'un pays, mais pas le boss des **coachs** de toute la planète ». (SA, 19 juin 2014).

Conclusion

Dans cet article, nous avons analysé 11 unités d'emprunt dont 7 intégrées dans les dictionnaires français et 4 xénismes n'ayant pas encore atteint le stade d'emprunt définitif. En guise de conclusion, à travers l'examen du sens de ces termes étrangers ainsi que la confrontation avec les dictionnaires de langue française, nous sommes arrivés à dégager certains procédés qui caractérisent les unités empruntées par l'auteur selon leurs charges sémantiques dans leurs langues d'origine. Il s'agit, de prime abord, des changements de sens par élargissement ou extension selon lesquels ces mots arrivent à désigner de nouveaux contenus sémantiques ou de nouvelles réalités dans la langue française et particulièrement au sein du discours du chroniqueur H. Laalam. En revanche, d'autres emprunts ont connu une restriction de sens à travers des spécifications dans leurs charges sémantiques qui montrent le recours à ce procédé selon le besoin lexical ainsi que le contexte des productions discursives dans lesquelles se sont produites ces unités lexicales. Ce qui est remarquable, également, c'est le fait que le chroniqueur ait recours à des emprunts par nécessité du fait de l'absence des équivalents français pouvant représenter la même charge sémantique et refléter le même contexte d'emploi de l'unité d'emprunt. Il y a lieu de préciser de même que les emprunts employés par H. Laalam sont souvent chargés de connotations qui font transformer leurs sens par un usage ironique ou sarcastique.

BIBLIOGRAPHIE

- BLANK, Andréas, (1999), « Pour une approche cognitive du changement sémantique et lexical : aspect sémasiologique », dans *Théories contemporaines du changement sémantique, Mémoires de la société de la société de linguistique de Paris*, tome IX, Paris, Peeters.
- CHERIGUEN, Foudil, (2008), « Politiques linguistiques en Algérie », dans *Essais de sémiotique du nom propre et du texte*, Alger, OPU, pp. 103-114.
- DEROY, Louis., (1956), *L'emprunt linguistique*, Paris, Les Belles Lettres.
- GUILBERT Louis, (1975), *La néologie lexicale*, Larousse, Paris.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, (1977), *La connotation*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.
- LOUBIER, Christiane, (2011), *De l'usage de l'emprunt linguistique*, Québec, Office québécois de la langue française.
- QUEFFÉLEC, Ambroise, (2000), « Emprunt ou xénisme : les apories d'une dichotomie introuvable ? », dans *Contacts de langues et identités culturelles : Perspectives lexicographique*, Presses de l'Université Laval-Agence Universitaire de la Francophonie, pp. 283-300.
- SABLAYROLLES, Jean-François, (2000), *La néologie en français contemporain. Examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*. Éd. Honore Champion, Paris.

Dictionnaires :

- Dictionnaire AL Maani, <https://www.almaany.com/ar/dict>.
- Dico en ligne *Le Robert*, <https://dictionnaire.lerobert.com/fr>.
- Dictionnaire en ligne *Larousse*, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>.
- Trésor de la langue française, <http://atilf.atilf.fr/>.
- La Base de données lexicographiques panfrancophone (BDLP) disponible sur le site : <https://www.bdlp.org/>.